



« Alliances pour le tourisme culturel
(ACT) en Anatolie orientale »

Programme conjoint Culture et
Développement du F-OMD mis en œuvre
en

TURQUIE

Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Actions du programme conjoint:

Renforcement des capacités de **sauvegarde du patrimoine culturel** par le biais d'ateliers sur la gestion de sites destinés aux autorités centrales et locales, aux acteurs du secteur privé et aux ONG.

Produits du programme conjoint:

Sauvegarde du patrimoine culturel :

- Efforts déployés pour mieux gérer les ruines de la cité médiévale d'Ani, inscrite sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 :
 - Approbation d'un cadre de développement pour la gestion du site ;
 - Préparation d'un projet de plan de gestion quinquennal, soumis à l'approbation des autorités.
- Sensibilisation accrue au patrimoine culturel :
 - Création d'un Système logiciel automatisé d'information géographique visant à collecter et gérer des données numériques concernant la conservation, la surveillance et la supervision des sites classés et des éléments naturels et culturels immobiliers dans la province de Kars ;
 - Production de brochures de sensibilisation à la sauvegarde des éléments culturels – Le Ministère de la culture en a commandé 7 000 exemplaires supplémentaires afin de les diffuser au niveau national ; les brochures ont été distribuées à des musées, à des offices du tourisme et à d'autres institutions pertinentes dans 81 provinces du pays.



Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Actions du programme conjoint:

- La **cohésion sociale** a été renforcée en promouvant la tradition des troubadours (organisation de festivals de troubadours, création d'une maison de la culture pour accueillir l'Association des

Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.

troubadours de Kars, équipée d'une bibliothèque consacrée à la tradition des troubadours et aux instruments traditionnels afin de soutenir les activités de formation et de représentation, etc.).

- **L'innovation créative** a été appuyée par le biais d'ateliers concernant l'application de la Convention de l'UNESCO de 2003 (150 parties prenantes).

Produits du programme conjoint:

- **Le patrimoine culturel immatériel (PCI) a été sauvé** au niveau local grâce à l'établissement d'un inventaire des éléments du PCI dans la province de Kars – le rapport de recherche, intitulé « cartographie du patrimoine culturel immatériel de la province de Kars », sera imprimé et diffusé dans l'ensemble des universités et des provinces de Turquie.
- **La cohésion sociale et l'innovation créative** ont été renforcées par le biais de divers produits du PC :
 - CD audio rassemblant une sélection des spectacles des troubadours locaux ;
 - Rapports, brochures et livrets sur le PCI ;
 - Contes traditionnels de l'Anatolie orientale.



[Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Actions du programme conjoint:

- Renforcement de la **cohésion sociale** par l'intermédiaire d'activités de promotion de la tradition des troubadours.
- **Reconnaissance accrue de la diversité des expressions culturelles** parmi les jeunes :
 - Création des deux premières salles de musée destinées aux enfants en Anatolie orientale ;
 - Formation de plus de 500 enfants dans 8 villes à l'aide du module sur "les musées par les enfants et pour les enfants" en faveur de la diversité et de la compréhension culturelles.
- Appui à la **créativité et à la production d'expressions culturelles** :
 - Formation de 20 artisans à la fabrication et à la pratique du « saz » et du « tar » (instruments traditionnels) ;
 - Création de réseaux commerciaux pour 200 artisans (80 femmes, 120 hommes).

Produits du programme conjoint:

Renforcement des connaissances et de l'appréciation pour la diversité culturelle parmi les jeunes grâce à l'élaboration du tout premier module sur les musées par les enfants et pour les enfants de Turquie. Le module vise à former les enfants au patrimoine culturel et à la sensibilité culturelle, et à promouvoir des valeurs telles que la paix, la tolérance et la reconnaissance de la diversité culturelle, à travers une gamme d'activités interactives.